

Date de convocation	
4 octobre 2022	
Date d'affichage du compte rendu	
11 octobre 2022	
Nombre de conseillers	
en exercice	présents
26	21
Pouvoirs donnés	
4	
Secrétaire de séance	
Nolwenn DAUPHIN	

L'an deux mille vingt, le dix octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de LANDEDA (Finistère), légalement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil municipal en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine CHEVALIER, Maire.

PRÉSENTS

Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Nolwenn DAUPHIN, Laurent LE GOFF, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Daniel GODEC, Philippe COAT, Muriel COLLOMBAT, Hervé LOUARN, Catherine COUSTANCE, Marie-Laure LOUBOUTIN (arrivée à 18h37), Laurent QUEZEDE, Jean-Pierre GAILLARD, Jean-Luc LE ROUX, Martine KERFOURN, Christophe ARZUR, Italia BIANCHI-RAMEL

ABSENTS EXCUSÉS

Camille SORDET donne procuration à Muriel COLLOMBAT
Marine VAUTIER donne procuration à Jean-Luc CATTIN
Erwann DENEZ donne procuration à Italia BIANCHI-RAMEL
Pascale BIHANNIC donne procuration à Christophe ARZUR
Isabelle POUILLAIN

RAPPORT N° 01/09/2022

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DOUCES ET DE LA CRÉATION D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Présentation : CHEVALIER Christine

Pour poursuivre ses ambitions dans le développement des mobilités douces, la commune de Landéda souhaite installer une aire d'arrêt cyclable au port de l'Aber Wrac'h, poursuivre la sécurisation du carrefour de Kroaz Uhella pour faciliter la déambulation cycliste et piétonne reliant notamment le port de l'Aber Wrac'h, aménager une nouvelle liaison douce reliant le littoral de Landéda au centre-bourg via le chemin d'Ar Poull Du, et enfin, installer la signalétique directionnelle vélo sur l'ensemble des tronçons vélo déjà aménagés.

Ces projets, inscrits dans le schéma des déplacements à vélo ainsi que dans le plan pluriannuel

d'investissement 2020 – 2025 (PPI), respectivement validés par le Conseil Municipal en janvier 2019 et en décembre 2020 participent aux objectifs suivants :

- Sécuriser les cheminements pour les cyclistes et les piétons, et in fine pour les automobilistes
- Réduire la vitesse des automobilistes
- Favoriser les déplacements doux sur la commune de Landéda, en aménageant des tronçons sécurisés pour les cyclistes et des lieux de stationnement et d'équipements adaptés aux cyclistes.

Le montant du projet est estimé à 538 295,61 €.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES	
Aire d'arrêt cyclable	369 089,20 €	Europe (FEDER REACT)	250 000,00 €
Carrefour de Kroaz Uhella	48 996,41 €	Etat (DSIL)	74 000,00 €
Liaison douce à Ar Poull Du	70 210,00 €	Région Bretagne (BTO)	49 332,00 €
Signalétique directionnelle vélo	50 000,00 €	Région Bretagne (Bien vivre en Bretagne)	34 717,00 €
		Autofinancement	130 246,61 €
TOTAL	538 295,61 €	TOTAL	538 295,61 €

Je vous propose :

- De valider ces projets de développement des mobilités douces et de création d'aménagements cyclables ainsi que le plan de financement prévisionnel associé.
- D'autoriser Madame Le Maire à solliciter, au nom et pour le compte de la Commune de Landéda, des subventions publiques auprès des financeurs susmentionnés, en particulier auprès de l'Europe dans le cadre du dispositif FEDER – REACT ainsi qu'auprès de la Région Bretagne dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne 2021 », selon le plan de financement ci-dessus.
- D'autoriser Madame Le Maire à signer tous les documents afférents aux présents dossiers de demande de subvention.
- D'autoriser Madame Le Maire à supporter / apporter toutes modifications au plan de financement en fonction de l'évolution du projet. En cas d'augmentation significative de l'autofinancement, un nouveau vote du Conseil Municipal pourrait être nécessaire.

Discussions : Néant.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, Par 25 voix Pour et 1 abstention (Mme LOUBOUTIN),

Christine CHEVALIER, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal valide ces projets de développement des mobilités douces et de création d'aménagements cyclables ainsi que le plan de financement prévisionnel associé.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à solliciter, au nom et pour le compte de la Commune de Landéda, des subventions publiques auprès des financeurs susmentionnés, en particulier auprès de l'Europe dans le cadre du dispositif FEDER – REACT ainsi qu'auprès de la Région Bretagne dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne 2021 », selon le plan de financement ci-dessus.

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer tous les documents afférents aux présents dossiers de demande de subvention.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à supporter / apporter toutes modifications au plan de financement en fonction de l'évolution du projet. En cas d'augmentation significative de l'autofinancement, un nouveau vote du Conseil Municipal sera nécessaire.

Information :

Bernard THEPAUT a fait le choix de démissionner du conseil municipal.

FIN DE LA SÉANCE À 19H.

Procès-verbal approuvé en séance du 14 novembre 2022,

Le Président de séance,
Le Maire



Christine CHEVALIER

La Secrétaire de Séance,



Nolwenn DAUPHIN

